

Fiche d'aide à l'instruction pour le service instructeur
Projet individuel avec moins de 200 m² de surfaces imperméabilisées totales

Bilan des surfaces imperméabilisées

Toitures (logement + annexes) :		m ²
Accès bétonnés, enrobés :		m ²
Piscine :		m ²
Terrasses bétonnées, carrelées :		m ²
Surfaces imperméabilisées totales :		m ²

Un bassin est-il prévu ?

NON	Refus ou demande de pièce complémentaire
OUI	Vérifier l'application du ratio de 100 l/m ² avec détails des surfaces à fournir

Quel type de vidange ?

Si information absente

- Demander précisions
- Demander à privilégier l'infiltration

Vérification de la surface minimale de l'ouvrage à appliquer

Ratio de 1 m² d'ouvrage pour 10 m² imperméabilisé

Rejet de sécurité en fond de bassin en DN100 mm

- Soit vers réseau ou fossé public si présent
- Soit sur la propre parcelle dans les espaces verts si absent (pas en limite de propriété)

Si pompe de relevage

A entretenir

Une cuve de collecte des eaux de pluies pour l'irrigation n'est pas un bassin de rétention.

Les drains, gouttières et grilles des accès sont-ils raccordés à l'ouvrage ?

NON	A demander
OUI	Validé

En cas de remblaiement du terrain, il ne doit pas y avoir d'obstacles au libre écoulement des eaux.

En cas de sous-sol, prévoir des grilles de collecte en bas des rampes pour intercepter les eaux.

Fiche de déclaration à remplir par le demandeur
Projet individuel avec plus de 200 m² de surfaces imperméabilisées totales

Bilan des surfaces imperméabilisées

Toitures (logement + annexes) :		m ²
Accès bétonnés, enrobés :		m ²
Piscine :		m ²
Terrasses bétonnées, carrelées :		m ²
Surfaces imperméabilisées totales :		m ²

Avez-vous prévu un bassin de collecte des eaux pluviales ?

NON	Revoir le projet
OUI	Justifier le dimensionnement et l'application du ratio de 100 l/m ² imperméabilisé

Quel type de vidange ?

Rejet par infiltration

OUI - fournir des test de perméabilité
Justifier la vidange du volume en moins de 48h par le calcul

NON – justifier l'impossibilité

Rejet d'un débit de fuite maximal de 5 l/s si impossibilité d'infiltrer (à justifier)

OUI - détailler le rejet vers le réseau public sur plan
NON

Si pompe de relevage

OUI – le demandeur doit s'engager à l'entretenir régulièrement
NON

Une cuve de collecte des eaux de pluies pour l'irrigation n'est pas un bassin de rétention.

Les drains, gouttières et grilles des accès sont-ils raccordées à l'ouvrage ?

NON

OUI Ces éléments apparaissent sur les pièces fournies au PC.

Le projet prévoit-il du remblaiement ?

NON

OUI Le demandeur s'engage à ne pas faire d'obstacle au libre écoulement des eaux.

Le projet prévoit-il des sous-sols ?

NON

OUI Le demandeur a prévu des grilles de collecte en bas des rampes pour intercepter les eaux.



Le projet prévoit-il un bassin enterré ?

NON

OUI

Le demandeur a prévu des regards en entrée et sortie – ces éléments apparaissent sur les pièces fournies au PC.

A....., le.....

Signature du demandeur

La signature de cette fiche implique que le demandeur ait pris connaissance de l'ensemble du règlement pluvial du territoire concerné par le projet, auquel il doit se conformer. Ce règlement pourra lui être adressé par les services instructeurs.

